

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, Adjoint, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mme LEMBEZAT (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), M. LABORDE (pouvoir à M. SENSEBE), Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), FOURQUET (pouvoir à Mme PICHAUREAU), LABORDE (pouvoir à Mme DE MORO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jeanne LAMAZERE

21 - 87 - RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - ADMISSIONS EN NON VALEUR (ARRÊTÉ À LA DATE DU 07/05/2021)

Rapport présenté par Jean-Pierre CARRERE, conseiller municipal :

Le Comptable public informe le Conseil municipal qu'il ne peut recouvrer des créances concernant les budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement pour des dossiers pour lesquels toutes les recherches sont vaines et les actions en recouvrement infructueuses.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres sur les bases suivantes (listes 3946460512, 4491960012, 4491960112 assainissement et listes 4491961312, 4491961412 eau) :

EXERCICES	BUDGET EAU Reste dû	BUDGET ASSAINISSEMENT Reste dû
2008	309,15€	264,32€
2009		
2010	104,12€	303,65€
2011	29,19€	438,96€
2012		442,63€
2013	148,17€	771,32€
2014		225,16€
2015		310,91€
2016		759,20€
2017	59,08€	974,34€
2018	321,53€	1192,48€
2019	177,31€	624,27€
2020	698,18€	178,35€
TOTAL	1 846,71€	6 485,59€
		8 332,30€

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le - 5 JUIL. 2021

ID : 084-216404301-20210629-21DEL87-DE

Les mandats correspondants seront établis à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » des budgets eau et assainissement.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 23 juin 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les admissions en non valeur présentées.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 29 juin 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le